Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_053_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX

Délibération n° 53-2026

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mille vingt-six,
En exercice :	**19**	Le 17 septembre,
Présents :	**14**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué, es
Votants :	**19**	réuni en séance sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal :

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Brigitte FLEURY - Jean-Pierre SZWED – Fabien BELOTTI – Françoise SUDAN – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Anthony SERRA - Francesca DONELLI – Emmanuelle BELOTTI - Corentin RINALDI – Rosalie ALTHERR – Christian JOLIE – Sandrine BAERISWYL

Absents ayant donné procuration : Patricia ALTHERR a donné procuration à Jean-Pierre SZWED - Yoann FURNON a donné procuration à Françoise SUDAN – Martial MEDA a donné procuration à Brigitte FLEURY - Clément DOGLIANI a donné procuration à Aline HOFER FAVRE - Damien LAURENCOT a donné procuration à Christian JOLIE

Secrétaire de séance : Michel PETER

Objet : Décision modificative n° 1 – Correction de l'affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2026 de la commune,
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, approuvé le 23 avril 2026 par délibération n° 33-2026,
Vu la délibération n° 34-2026 du 23 avril 2026 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 au budget de la commune,
Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 s'élève à 2 405 384,11 €,
Considérant que le résultat cumulé de la section d'investissement présente un déficit de 44 322,65 €,
Considérant que les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 29 736,16 € et qu'aucun reste à réaliser en recettes d'investissement n'est constaté,
Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève ainsi à 74 058,81 €, correspondant au déficit d'investissement cumulé de 44 322,65 €, augmenté du solde des restes à réaliser de 29 736,16 €,
Considérant que ce besoin de financement doit être couvert par l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
Considérant que le budget primitif 2026 a prévu une affectation de 45 000,00 € au compte 1068, alors que le montant devant être affecté s'élève à 74 058,81 €,
Considérant, par conséquent, que le montant de l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », inscrit au budget primitif 2026, doit être rectifié,
Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative afin de régulariser l'affectation du résultat de l'exercice 2025 et de mettre en concordance les inscriptions budgétaires avec les résultats du Compte financier unique,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 au budget principal 2026, afin de rectifier l'affectation du résultat de l'exercice 2025, selon les mouvements suivants :

SECTIONS	COMPTES	BP 2026	DM	NOUVEAU MONTANT
Investissement – recettes	1068	45 000,00 €	**+ 29 058,81 €**	**74 058,81 €**
	021	2 522 979,30 €	**- 29 058,81 €**	**2 493 920,49 €**
Fonctionnement – recettes	002	2 360 384,11 €	**– 29 058,81 €**	**2 331 325,30 €**
Fonctionnement – dépenses	023	2 522 979, 30 €	**– 29 058,81 €**	**2 493 920,49 €**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_053_2026-DE

- D'approuver les ajustements de crédits nécessaires à l'équilibre des sections budgétaires, conformément au tableau de la décision modificative.

- De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 17 septembre 2026

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX
DEPARTEMENT DE L'AIN

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le :

CHALLEX **Exercice : 2026**

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
07/09/2026	023-042	Virement à la section d'investissement	-29 058,81	07/09/2026	002	Résultat de fonctionnement reporté	-29 058,81
Total Dépenses			**-29 058,81**	**Total Recettes**			**-29 058,81**

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
				07/09/2026	021-0-040	Virement de la section de fonctionnement	-29 058,81
				07/09/2026	1068-0	Excédents de fonctionnement capitalisés	29 058,81
Total Dépenses			**0,00**	**Total Recettes**			**0,00**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 001-210100780-20260917-DE_053_2026-DE